



**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS DANS LES BATIMENTS
COMMUNAUX – 2 lots**

LOT N° 1 : « ÉLECTRICITE » et LOT N° 2 « PLOMBERIE CVC »

Réf. 260013

Question/réponse

Question 10 déposée le 31 août 2026 à 11h49

« Dans le CCTP du lot n° 1 – Electricité au Chapitre 13, Paragraphe C, le délai d'intervention de 6 heures correspond-il au délai de prise en charge permettant la mise en sécurité du site, ou au délai nécessaire à la remise en service de l'installation après intervention ? »

Réponse :

Le délai d'intervention de 6 heures correspond au délai permettant la mise à disposition d'un compagnon et ensuite de la mise en sécurité ou de la réparation si le matériel est disponible.

Cordialement,
Direction de la Commande Publique
Ville d'Epinay-sur-Seine, le 02 septembre 2026